



## FORMATION – Elevage bovin

# Clés d'amélioration de la gestion du parasitisme

Vous souhaitez raisonner la maîtrise du parasitisme de vos bovins au pâturage et en bâtiment. Cette formation, animée autour de cas pratiques d'élevage, est pour vous !

Durée : 1 journée

Date : 7 septembre 2021

Lieu : GDS 71

Inscription avant le 30 Août 2021

Public : Eleveurs bovins

Intervenante : Nancy SAVOYE, membre du GTV Bourgogne

Responsable de stage : Ludivine PERRACHON, Ingénieure conseillère – GDS 71

Tarif : Formation prise en charge par VIVEA pour les contributeurs à jour de leurs cotisations.

Reste à charge 45€/j de formation

Attestation de fin de formation remise dans le mois qui suit la fin du stage

Personnes en situation de handicap, contactez-nous directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.



Bénéficiez d'un **crédit d'impôt** de 71,05 € par jour.



Des journées de service de **remplacement pour vous former à tarif réduit**.

Contactez le 03 85 29 56 56



### Objectifs

- Connaître les principaux parasites de pâturage et de bâtiment
- Comprendre la dynamique d'infestation parasitaire pour améliorer la maîtrise du parasitisme
- Comprendre l'intérêt du diagnostic et du dépistage pour raisonner les traitements antiparasitaires
- Appliquer ces acquis sur des cas pratiques d'élevage



### Contenu et méthodes pédagogiques

- Des conséquences du parasitisme au pâturage au traitement raisonné à la rentrée

Quels parasites présents ? (strongles, paramphistomes, grande douve, petite douve)

Dépister les animaux à traiter. Comment traiter ? (choix d'un traitement allopathique; apport des traitements complémentaires)

- Maîtrise du parasitisme en stabulation

Quels parasites présents ? (Strongyloïdes; ascaris; coccidies; cryptosporidies; poux; gales) Diagnostiquer les animaux à traiter. Comment traiter ? (choix d'un traitement allopathique, apport des traitements complémentaires)

- De l'analyse de la conduite de pâturage à la prévention du risque parasitaire au lâcher

(risque parasitaire lié aux strongles digestifs, aux strongles respiratoires, aux zones humides, à la coccidiose, aux parasites externes)

*Méthodes utilisées : diaporama, exercices, échanges*



### Méthode d'évaluation

- Exercices pratiques,
- Questionnaire d'évaluation

Renseignements et inscriptions : GDS 71 [gds71@reseaugds.com](mailto:gds71@reseaugds.com) ou 03 85 27 07 70

**BULLETIN D'INSCRIPTION** (pour tous.tes)  
**VALANT CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE** (pour les agriculteur.trice.s)

Salarié.e.s demandez nous le contrat tripartite !

A retourner avant le 30 Août 2021

au Responsable de stage : Ludivine PERRACHON

Par courrier : 99, Rue des Grands crus - Loché

71000 MACON

Par Email : ludivine.perrachon.gds71@reseauagds.com - Tél. : 03 85 27 07 70 – 06 01 02 05 22

- 1 exemplaire à nous retourner  
- 1 exemplaire à conserver

Prénom NOM : ..... Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Payeur et adresse de facturation (à instruire dans le cas où le bénéficiaire n'est pas le payeur) : .....

Tél. : ..... Email : .....

Statut :  Chef d'exploitation     Conjoint.e collaborateur.trice     Aide familiale     Cotisant.e solidaire

En cours d'installation (PPP)     Salarié.e     Autre (précisez) : .....

**Niveau de formation :**

- Niv. VI – fin de scolarité obligatoire     Niv. III – BAC + 2 (BTS, DUT, DEUG, BTSa)  
 Niv. V – BEP ou 1<sup>er</sup> cycle secondaire (BPA, BEAP, BEP, CAPA, CAP)     Niv. II – BAC + 3 et 4 (Licence, Maîtrise)  
 Niv. IV – BAC (STA, BAC général, technologique, professionnel, CCTAR)     Niv. I – BAC + 5 et plus (Doctorat, Ingénieur, DEA, DESS)

S'inscrit et s'engage à participer à la formation « **Clé d'amélioration de la gestion du parasitisme en élevage bovin** » du 7 septembre 2021 au GDS 71

Certifie avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription et de participation inscrites au dos de ce document.

Ressortissant.e du Fonds de Formation VIVEA, certifie être à jour de ses cotisations MSA.

Verse les droits d'inscription correspondant au stage. Somme à régler par chèque bancaire à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'Agriculture :

- Aucune contribution stagiaire n'est demandée (cotisant.e VIVEA à jour, sous réserve de financement VIVEA et des Fonds Européens)
- 45 € par jour (cotisant.e VIVEA à jour, sous réserve de financement VIVEA)
- 105 € par jour (cotisant.e VIVEA non à jour)
- 190 € par jour (autre public)

Soit au total la somme de ..... euros.



Chambre d'Agriculture  
de Saône-et-Loire  
Centre de formation  
59 rue du 19 mars 1962 - CS 70610  
71010 MACON CEDEX

Fait à ..... le .....  
Signature du stagiaire

Pour l'organisme de formation,  
Le Responsable du Centre de formation,  
Gaël PELLENZ

**QUELLES SONT VOS ATTENTES ?**

Merci de bien vouloir répondre à ce questionnaire qui nous permettra de mieux vous connaître et de cerner vos attentes. Il fournira des informations utiles aux formateurs qui animeront le stage, leur permettant d'adapter la formation au plus près de vos besoins.

1. Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème ?  Oui     Non

Si oui, laquelle et quand ? .....

2. Quelles sont vos attentes quant à ce stage (aux plans professionnel et personnel) ? .....

3. Quels sont les principaux problèmes parasitaires rencontrés sur votre élevage d'après vous ? .....

4. Réalisez-vous des diagnostics parasitaires ?  oui     non .....

Si oui, lesquels ? (cochez l' (les) analyse(s) réalisée(s) et précisez pour chacune les catégories d'animaux testés) :

- analyse coproscopique/ catégorie(s) d'animaux analysés : .....
- Dosage pepsinogène / catégorie(s) d'animaux analysés : .....
- Sérologie douve / catégorie(s) d'animaux analysés : .....

5. Comment avez-vous eu connaissance de ce stage ?

Le bouche à oreille     Le calendrier des formations     La presse agricole     Un conseiller     Internet

Autres (précisez) : .....

## **CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION**

### **Préambule**

Des modifications sont toujours possibles sur les formations présentées dans le catalogue : le nom des intervenants, les dates et les lieux des formations peuvent ne pas être définitifs au moment de l'édition des fiches ou des flyers. Le programme détaillé et définitif est envoyé à chaque inscrit deux semaines avant la formation.

### **Engagement du Centre de formation**

Si la prestation commandée par le client ne lui permet pas d'obtenir les autorisations ou les accords délivrés par tout organisme public ou privé, la prestation reste néanmoins due. Le Centre de formation de la Chambre d'agriculture ne saurait assumer la responsabilité d'un refus ou d'un avis défavorable concernant une décision attendue par le client qui est à l'origine de cette prestation. Dans ce cas, le client ne pourra se prévaloir d'un défaut de conseil.

### **Public**

Les formations s'adressent en priorité aux agriculteurs et agricultrices, aux cotisant(e)s de solidarité, aux conjoints collaborateurs et collaboratrices, aux aides familiaux et aux personnes en cours d'installation. Elles sont aussi ouvertes aux salariés d'exploitations agricoles. Dans la limite des places disponibles, les formations peuvent accueillir toute personne souhaitant s'y inscrire et qui en accepte les conditions, en particulier tarifaires.

### **Pré-requis**

Pour la plupart des formations, aucune condition préalable n'est exigée sauf mention spéciale indiquée dans le programme.

### **Modalités d'inscription et règlement**

L'inscription se fait par le biais du bulletin d'inscription transmis au demandeur et téléchargeable sur [www.sl.chambagri.fr](http://www.sl.chambagri.fr). L'ensemble des informations concernant le déroulement et les aspects pratiques du stage (prix, intervenants, dates et lieux précis, horaires...) est précisé dans le programme détaillé envoyé avant le début de la formation.

L'inscription est enregistrée dès la réception du bulletin d'inscription accompagné du règlement à l'ordre de « l'agent comptable de la Chambre d'agriculture de Saône et Loire ».

En signant, je déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales de Services énoncées ci-dessous ET accepte que les informations recueillies sur ce bulletin soient enregistrées par le centre de formation. Elles sont susceptibles d'être transmises aux financeurs, formateurs, aux participants des formations à des fins d'organisation. Conformément à la réglementation RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, d'opposition et de suppression de vos données personnelles.

### **Interruption du stage**

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

En cas d'absence non justifiée du stagiaire, au démarrage de la formation ou d'abandon en cours de stage pour un autre motif que la force majeure, la totalité de la participation financière peut être retenue. En cas de force majeure, seules les prestations effectivement réalisées sont dues au prorata temporis de leur valeur.

Nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter un stage, en particulier si le nombre d'inscrits est insuffisant. Dans ce cas, les inscrits sont informés dans les meilleurs délais et la participation financière leur est retournée. Une solution de remplacement peut être proposée au stagiaire (autre date ou prestation de conseil).

### **Horaires**

Les journées de formation démarrent généralement à 9h et se terminent vers 17h00 - 17h30 (une journée de formation VIVEA = 7h00).

Les horaires peuvent être modifiés et sont alors précisés dans le programme détaillé adressé au stagiaire.

### **Responsable de stage**

Chaque formation est encadrée par un responsable de stage qui sera votre interlocuteur.

### **Justificatifs de formation**

Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage, ainsi qu'une facture acquittée.

### **Tarifs (droits d'inscription)**

Les formations proposées sont susceptibles d'être financées par VIVEA, parfois complétées par un co-financement européen. Cette somme contribue à la prise en charge des frais pédagogiques, des locaux, des documents, du matériel...

### **RESSORTISSANT VIVEA**

- Bénéficiaire du fonds de formation VIVEA avec contributions **MSA à jour : 45 euros par jour de formation**
- Bénéficiaire du fonds de formation VIVEA avec dépassement du crédit disponible de 2000 euros : VIVEA a mis en place en janvier 2018 un crédit disponible de 2000 euros de prise en charge par an, pour vous permettre de vous former. Il vous revient de vous assurer de votre montant restant à chaque formation avant de vous inscrire (cf application VIVEA). **En cas de dépassement, celui-ci vous sera facturé.**
- Bénéficiaire du fonds de formation VIVEA non à jour de ses contributions **MSA non à jour : 105 euros par jour de formation**
- Formation susceptible d'être **co-financée par les fonds européens : prise en charge totale par VIVEA**

### **CREATEURS ET REPRENEURS D'EXPLOITATION**

- formations prescrites dans le plan de professionnalisation personnalisé et donc indispensables avant l'installation (acquisition de compétences entrepreneuriales et techniques de production en lien direct avec le projet d'installation agricole) et non financées par un autre financeur de la formation professionnelle continue : **prise en charge totale VIVEA ou 45 euros par jour de formation (financement valable sur 3 années civiles)**
- formations **non inscrites au PPP ou non éligibles : 105 euros par jour de formation**

### **AUTRE PUBLIC : 190 euros par jour de formation**

Les frais de repas et de déplacement sont à la charge du stagiaire.

### **Cas de différend**

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de MACON sera seul compétent pour régler le litige.

### **Crédit d'impôt à la formation**

Dans le cadre de la Loi en faveur des PME (loi 2.82005 art. 3), les chefs d'entreprise au régime du bénéficiaire réel peuvent prétendre à un retour de crédit d'impôt formation. Son montant, calculé sur la base du SMIC horaire, est de 71,05 euros par jour.